

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 113 c) de l'ordre du jour
**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes
principaux : élection de cinq membres de la Cour
internationale de Justice**

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettres identiques datées du 20 novembre 2017, adressées
au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet des élections qui se déroulent à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité en vue de pourvoir le cinquième poste de juge à la Cour internationale de Justice.

Comme vous le savez, après sept séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, tenues les 9 et 13 novembre, au cours desquelles plusieurs tours de scrutin ont eu lieu, le poste reste vacant. Le juge Christopher Greenwood a obtenu la majorité absolue des voix dans le Conseil, tandis que le juge Dalveer Bhandari a obtenu la majorité absolue des voix dans l'Assemblée.

Il est peu probable que des tours de scrutin supplémentaires permettent de sortir de cette impasse. C'est pourquoi nous avons consulté notre candidat, Sir Christopher Greenwood, qui a confirmé que sa candidature à sa réélection à la Cour internationale de Justice devrait être retirée.

En prenant cette décision, nous avons pris en compte les liens étroits qui ont toujours uni, et continueront d'unir, le Royaume-Uni et l'Inde, et le fait que les deux candidats remplissent les conditions requises pour le poste et ont déjà servi la Cour avec diligence, impartialité et indépendance.

Le Royaume-Uni remercie Christopher Greenwood pour ses services et rend hommage à sa contribution remarquable aux travaux de la Cour et au développement du droit international.

Comme vous le savez également, le Statut de la Cour internationale de Justice dispose, en son Article 12, que s'il reste encore des sièges à pourvoir après la troisième séance, une commission médiatrice peut être formée à la demande de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité en vue de choisir, pour chaque siège



non pourvu, un nom à présenter à l'adoption séparée de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Cette solution n'a jamais été utilisée dans le cadre d'une élection à la Cour internationale de Justice. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'elle ne devrait pas être utilisée lorsque le besoin s'en fait sentir. De l'avis du Royaume-Uni, cette élection aurait été une occasion idéale de recourir au mécanisme prévu par la Cour dans son propre Statut pour sortir de l'impasse actuelle. Le Royaume-Uni estime également, comme d'autres délégations, qu'il convient de réfléchir à cette procédure avant la prochaine élection de membres de la Cour internationale de Justice afin qu'elle puisse être utilisée lorsqu'elle est clairement nécessaire.

Le Gouvernement du Royaume-Uni exprime sa gratitude aux pays qui ont appuyé la candidature de Christopher Greenwood, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, au cours de cette élection.

(Signé) Matthew **Rycroft**
